

La couverture médiatique des accommodements raisonnables dans la presse écrite québécoise : Vérification de l'hypothèse du tsunami médiatique

Thierry Giasson & Colette Brin

Université Laval

Marie-Michèle Sauvageau

Université d'Ottawa

ABSTRACT *From March 2006 to May 2008, the province of Québec engaged in a contentious public debate on diversity and reasonable accommodation practices. This study examines the evolution of press coverage in eleven Québec dailies dedicated to the issue of reasonable accommodation over the intensive twelve-month period during which the concept entered the public agenda. We examine the “media tsunami” hypothesis, an expanded version of the media hype theory developed by Vasterman (2005). The hypothesis posits that the media, in dealing with an emergent social issue in a relatively short period of time, amplify the importance of the issue through successive waves of press coverage that gain in intensity and magnitude over time. In doing so, they can manufacture social “crises.”*

KEYWORDS *Content analysis; Media tsunami; Media hype; Reasonable accommodation; Quebec; Newspapers*

Résumé *De mars 2006 à mai 2008, le Québec a été secoué par un débat sociétal sur la question de la gestion de la diversité culturelle et du principe d'accommodement raisonnable. Cette étude s'intéresse à l'évolution de la couverture du concept d'accommodement raisonnable dans la presse écrite québécoise au cours de la période intensive du traitement médiatique où le terme est entré dans le discours public. L'article examine l'hypothèse du « tsunami médiatique », une version plus étoffée de la théorie du media hype mise de l'avant par Vasterman (2005). L'hypothèse de la déferlante médiatique pose que l'enjeu en question est une création médiatique dont la couverture en amplifie l'importance sociétale et peut générer une inquiétude au sein de la société. Les données tirées d'une analyse exhaustive du contenu de onze journaux québécois révèlent que la couverture produite par la presse écrite de la question des accommodements raisonnables représente un cas typique de « tsunami médiatique. »*

Mots clés *Analyse de contenu; Tsunami médiatique; Amplification; Accommodement raisonnable; Québec; Presse écrite*

Thierry Giasson dirige le Groupe de recherche en communication politique et est professeur au Département d'information et de communication de l'Université Laval, 1055, avenue du Séminaire, Québec, QC, G1V 0A6. Courriel: thierry.giasson@com.ulaval.ca. **Colette Brin** est professeure agrégée au Département d'information et de communication de l'Université Laval, 1055, avenue du Séminaire, Québec, QC, G1V 0A6. Courriel: colette.brin@com.ulaval.ca. **Marie-Michèle Sauvageau** est doctorante au Département de sociologie et d'anthropologie de l'Université d'Ottawa, 55, avenue Laurier Est, Pavillon Desmarais, pièce 8101, Ottawa, ON, K1N 6N5. Courriel: msauv089@uottawa.ca.

De mars 2006 à mai 2008, le thème de la gestion de la diversité et le concept d'accommodement raisonnable sont entrés de plein fouet dans l'espace public québécois. La présente étude se consacre à l'examen de l'évolution de la couverture qu'ont réservée les quotidiens québécois à cet enjeu émergent. Elle propose une relecture du modèle théorique de l'amplification médiatique (*media hype*) et démontre que les médias étudiés ont accordé, sur une courte période de douze mois, une couverture médiatique très intensive à une série de cas d'accommodements juridiques ou d'ajustements administratifs envers des citoyens québécois issus de l'immigration dans la grande région de Montréal. Ces décisions d'accommodement répondaient principalement à des litiges opposant certains aspects de la pratique religieuse des requérants et l'obtention de services dans l'administration publique et parapublique (éducation, santé) québécoise. Ce faisant, les quotidiens québécois ont mis la question des accommodements raisonnables à l'ordre du jour public et ont attiré l'attention de la population sur une réalité émergente : la gestion de l'immigration et de la diversité culturelle au Québec.

Cette prise de conscience collective s'est ensuite traduite par une préoccupation marquée des Québécois et la montée d'un certain malaise envers les membres des communautés immigrantes, comme l'ont indiqué plus d'une trentaine d'études d'opinion réalisées pendant la crise (Girard, 2008). Des portraits de cas particuliers et isolés d'accommodements largement médiatisés, la population aurait perçu une tendance généralisée des administrateurs publics à accorder des privilèges et des traitements particuliers à un nombre croissant d'individus et de groupes sur la base de leur appartenance religieuse ou ethnique. Une tendance interprétée comme une menace à l'identité, aux valeurs et aux principes de la majorité francophone québécoise.

Les bases d'un grand débat sociétal étaient ainsi jetées. Il opposerait d'un côté les défenseurs de la primauté du modèle social majoritaire québécois francophone laïc et, de l'autre, des néo-Québécois issus de l'immigration demandant certains accommodements facilitant l'exercice de leur foi, un droit protégé par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. En février 2007, en réponse à certains propos xénophobes se faisant insistants dans l'espace public, le gouvernement du Québec a créé un forum officiel permettant à ce débat d'avoir lieu ailleurs que dans les médias et les sondages d'opinion. De septembre à décembre 2007, la *Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles*, mieux connue sous le vocable de Commission Bouchard-Taylor en référence aux noms de ses deux co-présidents Gérard Bouchard et Charles Taylor, a sillonné le Québec afin de permettre aux citoyens de toutes origines et obédiences de s'exprimer à la fois sur les cas précis d'accommodements présentés dans les médias et plus largement sur la gestion de la diversité religieuse et culturelle. En mai 2008, la Commission a présenté le rapport de ses travaux. Sa principale conclusion indiquait que si les fondements de la vie collective au Québec n'étaient pas menacés, la province avait néanmoins connu une « crise des perceptions » entre la réalité des accommodements consentis au Québec et la couverture « exceptionnellement intensive », souvent parcellaire, voire erronée, qu'ont accordée les médias à certains de ces cas sur une très courte période (Bouchard et Taylor, 2008, p. 13-23).

La présente analyse s'intéresse précisément à cette très courte période de couverture médiatique intensive réservée à la question des accommodements raisonnables et à la gestion de la diversité au Québec. Une période de douze mois où le concept d'accommodement raisonnable est entré dans le vocabulaire des Québécois. Une période marquée par la controverse, l'incompréhension et l'inquiétude de la majorité face au changement social lié à l'immigration au Québec. Les conclusions du rapport de la Commission Bouchard-Taylor semblent indiquer que les médias ont alimenté cette controverse. Toutefois, le rapport est plutôt discret quant à la dynamique de la couverture médiatique ayant contribué à la « crise des perceptions ». En conséquence, cette recherche tente d'identifier et de comprendre les particularités de la production journalistique qui ont généré et stimulé la « crise » des accommodements raisonnables.

En nous inspirant du modèle de Peter Vasterman (2005; Vasterman, yzermans et Dirkzwager, 2005) sur le media hype, ou amplification médiatique, nous posons que la couverture qu'ont réservée les médias québécois à la question de la gestion de la diversité au Québec relève du « tsunami médiatique », une déferlante incomparable en étendue et en intensité qui a secoué la population québécoise en trois phases distinctes et successives. Ce type de couverture est très rare et peut générer de forts effets de conditionnement de l'opinion publique.

Multiculturalisme, interculturelisme et accommodements raisonnables

L'augmentation croissante de l'immigration au sein des sociétés occidentales postindustrielles confronte leurs citoyens à une nouvelle diversité culturelle, religieuse, linguistique et politique. C'est le cas notamment au Canada, qui a accueilli 99 351 résidents permanents issus de l'immigration en 1986, 226 071 en 1996 et 251 649 en 2006 (Citoyenneté et Immigration Canada, 2008). Dans une étude comparative sur la gestion de l'immigration aux États-Unis et au Canada, Bloemraad (2006) constate, d'après des résultats de sondages réalisés dans ces deux pays, que l'opinion publique canadienne à l'égard des nouveaux arrivants et de la diversité ethnique n'est pas nécessairement plus favorable qu'aux États-Unis. Selon les données compilées par l'auteure, les Canadiens seraient moins nombreux à affirmer qu'il y a trop d'immigrants qui entrent au pays, mais plus nombreux à croire qu'il vaut mieux pour un pays que tous ses habitants partagent les mêmes coutumes et traditions, comparativement aux Américains.

« Canadians consequently seem more convinced of the need for migration – perhaps to compensate for a declining birth rate and attendant problems in paying for social welfare programs in the future – but they are less optimistic about the effects of immigration on the sociocultural makeup of their country » (Bloemraad, 2006, p. 105).

Selon Weinstock (2007), les régimes de citoyenneté prônant la reconnaissance de la pluralité identitaire, comme le multiculturalisme, connaîtraient actuellement une baisse de popularité au sein des pays d'immigration depuis les attentats terroristes du 11 septembre 2001 et ceux du 7 juillet 2005 à Londres. D'autre part, comme le rappellent Labelle et Icart (2007), le multiculturalisme est également perçu sur la scène internationale comme pouvant nuire à l'unité d'une société, ce qui aurait des effets directs non seulement sur la cohésion sociale, mais aussi sur la sécurité nationale : « Le multiculturalisme, entendu au sens de projet de société (et non simplement de réalité

démographique ou de politique publique), pose problème : on craint le communautarisme. Les pays occidentaux cherchent à revaloriser leur citoyenneté » (Labelle et Icart, 2007, p.130).

Au Québec, le multiculturalisme a été rejeté depuis sa création par l'état québécois qui le conçoit comme une négation du pacte biculturaliste des peuples fondateurs. En fait, la politique de multiculturalisme implantée en 1971 sous Pierre Trudeau a été et est encore considérée par plusieurs comme une banalisation volontaire de l'identité nationale québécoise dans une mosaïque multiculturelle canadienne (weinstock, 2007). Gagnon et Iacovino (2003) font valoir qu'en imposant le multiculturalisme, le gouvernement Trudeau espérait créer une identité universelle canadienne qui reposerait sur la reconnaissance de toutes les cultures, combinée à un régime gouverné par les droits individuels et le bilinguisme.

Au cours des années soixante, le Québec décide d'assumer un rôle plus important en matière d'immigration (Gagnon et Iacovino, 2003; Labelle, 2008). Cette volonté est née d'une préoccupation pour l'équilibre linguistique et culturel dans la province (Gagnon et Iacovino, 2003, p. 374). Parallèlement, le Québec développe une nouvelle conception de la citoyenneté québécoise et de la gestion de la pluralité, en opposition au multiculturalisme, que l'on nommera interculturelisme et qui sera officialisée en 1990 par l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration. Ce document met de l'avant un « contrat moral » entre les nouveaux arrivants et la société d'accueil et se base sur l'idée d'une « culture publique commune » québécoise.

En outre, l'interculturalisme se distingue du multiculturalisme par sa façon de concevoir les rapports entre les différents groupes ethnoculturels et par l'approche prônée dans la gestion des conflits. À ce propos, Gagnon (2000) rappelle que selon le modèle québécois de gestion de la diversité, les conflits qui peuvent survenir entre membres de groupes ethnoculturels différents doivent se résoudre, autant que possible, par des moyens délibératifs comme la médiation, le compromis ou les négociations directes entre les parties. En cela, il se distingue non seulement du multiculturalisme canadien, mais également du modèle étasunien du melting pot qui tous deux privilégient la voie juridique.

En effet, contrairement à l'interculturalisme, le multiculturalisme repose davantage sur l'interprétation des chartes : le principe du multiculturalisme est d'ailleurs enchâssé dans la Charte canadienne des droits et libertés depuis 1982. Le multiculturalisme vise donc en grande partie à assurer le traitement égal de tous les citoyens, sans égard à certains particularismes religieux ou culturels. Dans cette perspective, toutes les identités se valent et des ajustements doivent avoir cours si une mesure ou une norme mise en place par la majorité contrevient à un droit protégé par les chartes (Bosset, 2007). C'est dans cette perspective qu'il faut aborder la notion d'accommodement raisonnable, « arrangement qui relève de la sphère juridique, plus précisément de la jurisprudence; il vise à assouplir l'application d'une norme en faveur d'une personne menacée de discrimination en raison de particularités individuelles protégées par la loi » (*Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles*, 2007).

Selon Tessier (2009), si l'application de la notion d'accommodement raisonnable est généralement bien reçue dans les affaires visant à corriger des mesures

discriminatoires fondées sur le sexe, la grossesse ou le handicap, elle engendre des résistances au Québec lorsqu'il est question d'obligation d'accommodement pour motif religieux ou culturel. Pour Tessier, cette résistance tient justement à ces interprétations différentes et conflictuelles du pluralisme entre le Québec et le reste du Canada. Ainsi, pour les partisans de l'interculturalisme, c'est d'abord par le politique que doivent être gérées les questions liées aux rapports et aux conflits interculturels, et non par la sphère juridique (Letocha, 2007). De surcroît, les critiques des accommodements raisonnables au Québec ont fait valoir que cette façon de gérer la diversité niait complètement l'idée d'une culture nationale fondatrice convergente comme le prône l'interculturalisme. Pire, l'utilisation de moyens pluralistes comme les accommodements raisonnables multiplierait les référents identitaires et finirait par vider de sa substance toute définition d'un « nous collectif » (Beauchemin, 2004).

Entre mars 2006 et février 2007, la question des accommodements raisonnables a été au cœur d'une couverture médiatique intense. Le débat qui tenait jusqu'ici davantage en haleine les intellectuels et les universitaires s'est transposé à la sphère publique à travers ce qui est reconnu aujourd'hui comme la « crise des accommodements raisonnables ». Durant cette période, les médias ont non seulement couvert de façon importante divers cas d'accommodements raisonnables ou d'ajustements administratifs concertés¹, mais ils ont également présenté, par le biais du courrier des lecteurs et des lettres d'opinion, la polarisation des points de vue exprimés au sein de la population, abordant non seulement la légitimité des accommodements raisonnables, mais également le mode de gestion de la diversité culturelle et religieuse au Québec, l'identité québécoise et la place de la religion au sein des institutions publiques. Par exemple, au plus fort de la période de couverture médiatique en janvier 2007, un sondage CrOP révélait que 80% des Québécois étaient d'avis que le gouvernement devait inciter les nouveaux arrivants à s'assimiler à la culture dominante. Cette proportion n'était que de 44% pour le reste du Canada. À l'inverse, seulement 14% des Québécois (contre 47% des autres Canadiens) étaient à cette même époque en faveur de la pleine reconnaissance des particularismes identitaires et culturels (Girard, 2008). Ces données indiquent qu'un malaise existe au Québec, comme dans le reste du Canada, face à la gestion de la diversité culturelle et qu'il représente sans doute un terreau fertile au développement d'une « crise des accommodements raisonnables ».

La difficile conciliation entre multiculturalisme et interculturalisme explique peut-être en partie le tollé et l'indignation soulevés face à la reconnaissance de la pluralité culturelle et religieuse pendant et après les temps les plus forts de la « crise ». Toutefois, de plus en plus de chercheurs se sont également intéressés à la part de responsabilité des médias dans l'éclosion du débat. Labelle et Icart (2008) sont notamment d'avis que les médias ont effectué une « chasse aux arrangements les plus déraisonnables possibles » (p. 127), ayant conduit à un glissement interprétatif dans la population quant à la notion d'accommodement raisonnable et quant à sa véritable occurrence au sein de la société québécoise. Pour les auteurs, les médias auraient contribué à mettre à l'ordre du jour public une problématique qui n'aurait normalement pas eu une attention aussi soutenue de la part de la population : « Le plus grand pouvoir des

médias réside dans leur capacité à focaliser l'opinion publique sur un thème, qui devient alors un enjeu de premier plan » (p. 128).

Dans une étude préparée pour la Commission, Potvin, Tremblay, Audet et Martin (2008) ont réalisé une analyse de contenu du traitement médiatique sur les accommodements raisonnables dans cinq journaux québécois entre mars 2006 et avril 2007, en portant une attention spécifique aux mécanismes discursifs de type « racisant » véhiculés dans la couverture (Potvin et coll., 2008, p. 32). Les auteurs posent que le recours, souvent implicite ou même inconscient, à ces procédés dans la presse peut générer un « dérapage » (Potvin et coll., 2008, p. 34).

Cette étude fut la première à révéler que les médias ont participé à la production de débats sur la notion des accommodements raisonnables. Les médias auraient ainsi contribué à mettre ce sujet à l'ordre du jour :

L'analyse démontre aussi que plusieurs grands médias ont abordé la question des accommodements sous l'angle d'une polarisation entre les groupes minoritaires et majoritaire (cadre conflictuel), laissant supposer que certaines minorités poseraient problèmes ou menaceraient le « Nous » québécois, interpellant ainsi fréquemment les lecteurs du groupe majoritaire à travers une lecture victimisante des « événements » (Potvin et coll., 2008, p. 213)

La thèse de l'amplification médiatique revisitée

Bien qu'elle apporte un nouvel éclairage sur le discours public de la « crise » des accommodements raisonnables, l'analyse de Potvin n'étudie pas spécifiquement les caractéristiques du travail journalistique qui a pu participer à l'éclosion du débat. L'exercice porte d'abord et avant tout sur l'analyse des mécanismes discursifs et des discours sociaux relativement aux théories sur le néoracisme contemporain. Or, il nous apparaît essentiel de comprendre les conditions qui mènent à la couverture massive d'événements par les médias, ce que certains ont appelé les « vagues médiatiques » (*media waves*). Brosius et Eps (1995) se sont intéressés aux débats publics médiatiques ayant eu cours en Allemagne à la suite de l'arrivée massive d'immigrants et de demandeurs d'asile au début des années 1990. Les débats publics ont porté massivement sur l'occurrence de nombreux crimes xénophobes violents. Au total, quatre crimes xénophobes ont particulièrement attiré l'attention. Or, les auteurs remarquent qu'après chacun de ces événements, le nombre de reportages et d'articles portant sur l'enjeu des crimes xénophobes en Allemagne a considérablement augmenté. Ainsi, selon Brosius et Eps, les quatre crimes ont fait office d'événements déclencheurs (*key events*) au sein du processus médiatique allemand durant cette période. Selon les auteurs, ces événements clés sont non seulement à la source d'une vaste vague de reportages portant sur des sujets similaires, mais ils déterminent également la façon dont seront traitées les nouvelles futures apparentées à ce sujet : « In other words, key events can either create or change a frame of reference for subsequent news coverage » (Brosius et Eps, 1995, p. 394).

Les événements déclencheurs auraient deux fonctions principales dans la création de la nouvelle. Ainsi, dans les phases où ceux-ci surviennent (ce que Brosius et Eps appellent *exceptional phases*), ils agissent sur les perceptions que se font les journalistes

de la réalité. Ensuite, au cours des phases de retour à la normale (*routine phases*), les événements clés entretiennent les perceptions et les appréhensions des journalistes. Cette conclusion rejoint le concept du prototype associé à la théorie des schémas. Les schémas sont des unités mentales qui organisent et guident notre compréhension de la réalité, créés à partir des attributs communs que le cerveau associe à des objets, des personnes ou des événements (Brosius et Eps, 1995, p. 396). De ces objets, personnes et événements, un prototype dominant émerge, lequel représenterait ou illustrerait l'ensemble du schéma. L'événement clé agirait ainsi comme le prototype de l'ensemble d'une problématique sociale (Brosius et Eps, 1995, p. 396).

Pour Kepplinger et Habermeier (1995), les événements clés ont aussi la propriété d'attirer instantanément l'attention du lecteur ou du spectateur. Ils ont une influence sur l'ensemble des citoyens, mais également sur les journalistes, les groupes de pression, les décideurs politiques et les acteurs économiques; ils peuvent contribuer à générer et entretenir des séries de vagues médiatiques. La notion de vague médiatique a été étoffée par Peter Vasterman (2005a) dans sa théorie du *media hype* ou amplification médiatique. Vasterman définit le *media hype* comme étant « a media-generated, wall-to-wall news wave, triggered by one specific event and enlarged by the self-reinforcing processes within the news production of the media » (Vasterman, 2005, p. 515). Il y a amplification médiatique lorsqu'un fossé se creuse entre les événements et la nouvelle, entre la réalité et ce qui est effectivement couvert par les médias. Le *media hype* renvoie à l'idée de création de la nouvelle à partir de la nouvelle, et non plus à partir de l'événement :

There is ambiguity about *covering* vs *creating* and about *cause* vs *impact*. Is it important news, or does it become important news because the media make it important? Is it real or do the media create a new reality? (Vasterman, 2005, p. 509).

La dynamique de l'amplification médiatique

Le *media hype* est une réaction médiatique en chaîne. Il naît d'un événement clé qui reçoit une attention médiatique anormalement élevée, qu'il s'agisse d'un incident mineur ou d'une manifestation extraordinaire. Une seule règle s'impose : tous les médias en traitent. Cette situation déclenche ainsi une vaste vague de couverture médiatique. À partir de cet événement clé, un thème central, un cadrage de la problématique est implicitement défini. Dès lors, ce thème s'impose à l'ensemble de la couverture, indépendamment des entreprises de presse ou des supports de diffusion (radio, quotidiens, télévision, web). Ce thème parapluie structurera la nouvelle et conduira à une homogénéité de la couverture journalistique consacrée à l'enjeu. Les médias pratiqueront largement l'autoréférence, développant en nouvelle la primeur qu'un concurrent aura préalablement diffusée. Ce processus conduit inévitablement à l'amplification de phénomènes sociaux largement médiatisés dans l'ensemble du corps médiatique. Des séries d'articles et de reportages s'inscriront dans ce cadre particulier de l'enjeu traité. Les médias mènent alors une recherche intensive d'incidents passés ou présents similaires à celui ayant attiré l'attention initialement.

De ce thème central, un prototype émerge qui illustrera l'ensemble du débat. Cette image commune apparaîtra constamment dans les récits développés sur le thème.

Le public se trouve ainsi confronté à une couverture médiatique intense traitant d'événements similaires et donnant l'impression qu'une accumulation d'événements conduit à l'émergence d'une situation urgente ou d'un problème majeur de société. Ce faisant, les médias provoquent une contamination de la réalité et participent à la formation de perceptions populaires sur des « crises » inexistantes. Le discours public offert sur l'enjeu est également uniforme. Les perspectives critiques ou dissonantes sont marginalisées, voire écartées, de la couverture médiatique. L'importante vague de nouvelles arrimées à un cadrage unique génère des réactions au sein de la société. Ces réactions viennent à leur tour, par le biais des courriers de lecteurs, des témoignages et des lignes ouvertes dans les émissions et reportages d'information, alimenter le flot médiatique, contribuant à l'amplification du phénomène. Finalement, après un certain temps, le déclin de la vague se manifeste. Les sources s'épuisent, une saturation du sujet survient, d'autres nouvelles prennent l'avant-scène. Vasterman mentionne toutefois que l'on peut s'attendre à la production de nouvelles vagues médiatiques traitant du même sujet notamment à cause de l'éveil de la perception du public sur cet enjeu et de l'hypersensibilité du sujet au sein de la société. Ce constat laisse croire que le modèle de l'amplification médiatique peut être enrichi en y intégrant l'effet de phases successives.

Du *media hype* au tsunami médiatique

Le modèle de Vasterman explique bien la couverture massive réservée à des événements uniques. Toutefois, plusieurs phénomènes largement couverts par les médias sont en fait épisodiques : c'est-à-dire qu'ils se déploient selon des vagues consécutives de couverture. Dans ces cas précis, la couverture médiatique massive d'un enjeu connaît plusieurs vagues et périodes d'accalmie successives. C'est l'existence de ces vagues multiples qui permet d'étoffer le modèle de Vasterman en proposant celui du tsunami médiatique, une métaphore plus forte qui permet de cerner les particularités de phénomènes médiatiques plus rares, mais autrement plus dévastateurs.

Les tsunamis sont des catastrophes naturelles constituées de chaînes de vagues gigantesques qui frappent successivement les zones côtières à la suite de mouvements soudains des plaques terrestres sous-marines. Ces mouvements résultent de chocs violents provoqués par des éruptions volcaniques, des tremblements de terre ou des glissements de terrain. Le choc génère alors des vagues océaniques qui gagnent en force et magnitude dans les eaux peu profondes à l'approche des littoraux. Les effets les plus dévastateurs du tsunami surviennent lors du passage des vagues secondaires, puisque la première vague de forte intensité leur ouvre la voie. Animées par le ressac de la première vague, les vagues secondaires sont habituellement plus fortes en magnitude (force de frappe) et en amplitude (taille des vagues) que la vague initiale. Elles provoquent ainsi des dommages plus importants.

La manifestation du modèle du tsunami médiatique impose donc l'existence de quatre conditions :

1. La présence d'un événement initial déclencheur de la première vague (le choc sismique);
2. La manifestation d'une première vague importante de couverture associée à l'événement déclencheur qui impose l'enjeu dans le débat public;
3. Une période d'accalmie relative qui permet à la population d'intégrer le cadrage des médias sur l'enjeu (le ressac et l'absorption du choc);
4. L'arrivée d'une seconde vague de couverture plus importante que la première.

Ainsi, le tsunami médiatique, qui comporte les mêmes caractéristiques que le modèle du *mediahype* (événement déclencheur que la presse réduit à une image archétypale, participation simultanée de tous les médias, couverture à thème unique qui véhicule le prototype, course effrénée aux cas similaires, discours de généralisation du particulier, couverture importante des réactions des acteurs sociaux à la « crise » décrite dans les médias) s'applique à une couverture médiatique intense qui connaît une succession de vagues qui gagnent en ampleur et en magnitude. La présente étude propose que la couverture réservée par les quotidiens québécois à la crise des accommodements raisonnables représente un cas typique de tsunami médiatique. Elle ne remet pas en cause l'existence d'un malaise ou d'une incompréhension préalable dans la population québécoise, incluant la classe journalistique, envers la gestion de l'immigration et de la diversité. Au contraire, elle reconnaît ces éléments comme des conditions favorables au déroulement d'un tsunami médiatique. Ce que le modèle du tsunami révèle en fait, c'est que les médias peuvent contribuer, en attirant l'attention de la population et en produisant une couverture imposante et uniforme sur un court laps de temps sur un enjeu émergent, à générer l'impression au sein de la population que des crises sociétales majeures se déroulent. Des conditions préalables au sein d'une société comme des appréhensions, des préjugés ou de l'ignorance peuvent également contribuer au déclenchement d'une crise sociale. Toutefois, par leur récit des événements, les médias mobilisent ces conditions et deviennent catalyseurs puis moteurs de la crise.

Méthodologie de recherche

Afin de vérifier si la couverture réservée par la presse québécoise à la question des accommodements raisonnables relève d'un tsunami médiatique, une analyse de contenu quantitative par codification a été réalisée. Le contenu de tous les textes (reportages, chroniques, éditoriaux, courrier des lecteurs, analyses...) traitant de l'enjeu des accommodements raisonnables, de l'immigration et de la gestion de la diversité au Québec, publiés du 2 mars 2006 au 9 février 2007 dans onze quotidiens québécois, a été analysé.²

Deux raisons motivent notre choix de faire porter l'analyse sur la presse écrite. Tout d'abord, au Québec et au Canada, la télévision et la radio ne sont pas tenus de conserver des archives publiques de leurs reportages et émissions d'information, ce qui rend presque impossible la constitution de corpus de nouvelles suivant leur diffusion initiale. Certaines archives sont temporairement disponibles sur les sites Internet des réseaux, mais le matériau accessible demeure incomplet. De plus, les transcriptions des bulletins de nouvelles ne sont pas toutes disponibles publiquement.

Ainsi, les transcriptions des journaux télévisés de radio-Canada sont les seules accessibles sur la base de données Eureka. La disponibilité limitée des ressources documentaires et le principe de faisabilité de la recherche ont ainsi dicté la constitution du corpus à l'étude. Deuxièmement, tous les quotidiens étudiés se sont lancés dans une course compétitive à la primeur et ont produit leur propre série de sondages et de grandes enquêtes sur le phénomène, ce qu'ils peuvent davantage se permettre compte tenu de leurs conditions de production d'information moins rapides et plus souples que celles des médias audiovisuels et de leurs ressources journalistiques plus importantes. Néanmoins, il est important de reconnaître que les conclusions présentées dans le cadre de cette analyse ne s'appliquent qu'à la presse écrite québécoise.

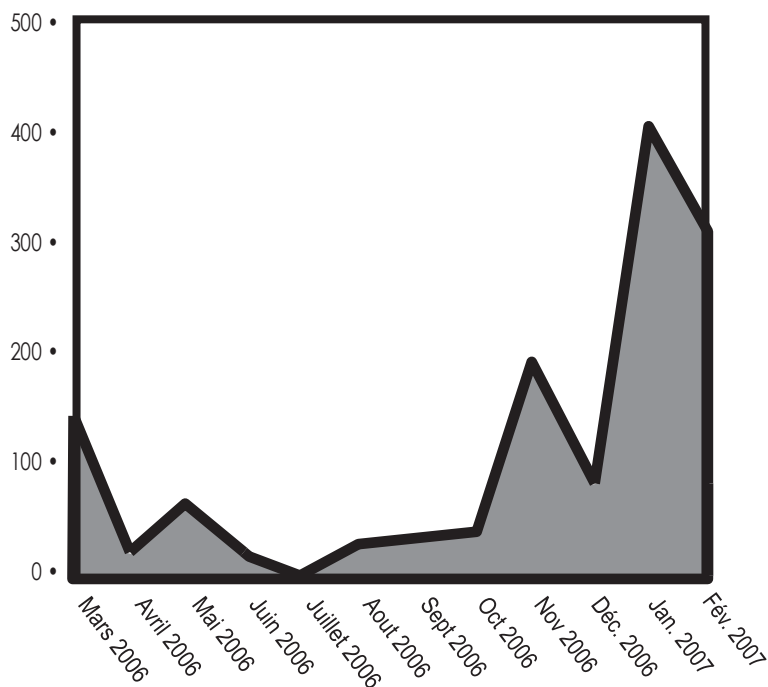
La période étudiée est délimitée par deux moments clés dans le déroulement de la « crise » des accommodements au Québec: le jugement de la Cour suprême du Canada dans la cause *Multani* le 2 mars 2006 et l'annonce par le Premier ministre du Québec Jean Charest de la création de la Commission Bouchard-Taylor le 8 février 2007. L'essentiel du développement du débat public sur l'enjeu s'est concrétisé entre ces deux dates. Notre analyse s'intéresse au discours médiatique sur les incidents qui ont alimenté la perception de l'existence d'un problème social des accommodements. La couverture qui suivra en 2007 et en 2008 sera davantage dirigée vers les travaux de la Commission, la réflexion sociale sur la gestion de la diversité et la recherche de solutions.

Afin de mesurer l'existence des conditions de manifestation d'un tsunami médiatique, une équipe de trois codeuses a procédé à l'analyse de contenu du corpus de 1 359 textes selon une grille de codification comprenant 26 variables.³ La date, le type de production, l'enjeu central, le thème, le ton et les intervenants de chacun des textes ont entre autres été relevés afin d'identifier le contenu de même que l'évolution de l'étendue et de l'amplitude des vagues de couverture consacrées à la question. L'unité d'analyse privilégiée est l'article dans son ensemble puisqu'elle permet de poser un regard spécifique sur le déroulement de la couverture médiatique dans le temps.

Résultats

L'analyse de contenu réalisée sur le corpus de journaux québécois permet de confirmer notre hypothèse qui pose que la couverture médiatique réservée dans les quotidiens québécois à l'enjeu des accommodements raisonnables a pris la forme d'un tsunami médiatique. Les conditions de manifestation du phénomène sont toutes réunies : un événement déclencheur et des phases distinctes de couverture qui se profilent au cours des douze mois recensés. Comme l'illustre le graphique 1, une première vague intensive d'attention médiatique se manifeste au printemps 2006 (mars à juin). Une période d'accalmie suit de la fin juin jusqu'à la mi-septembre où seulement cinquante textes seront consacrés à la question. Enfin, une dernière phase encore plus importante, composée de deux vagues distinctes, se déclenche à l'automne 2006 jusqu'à l'annonce de la création de la Commission Bouchard-Taylor. Tel que l'anticipe l'hypothèse, chacune des vagues est particulière par son contenu et gagne en intensité sur la précédente.

Graphique 1. Évolution de la couverture médiatique sur les accommodements raisonnables, Mars 2006 – février 2007



N = 1359, source Groupe de recherche en communication politique

La première vague médiatique se met en branle lorsqu'un événement clé va diriger l'attention des médias sur le concept d'accommodement raisonnable, une réalité encore peu connue au Québec. Il s'agit de la décision de la Cour suprême du Canada d'imposer à une commission scolaire de Montréal l'obligation d'accommoder un élève de religion sikhe afin qu'il puisse porter sur lui à l'école son kirpan, une dague cérémonielle. C'est ce cas d'accommodement raisonnable, mieux connu sous le nom de décision Multani en référence au nom du jeune plaignant, qui déclenchera la première vague de couverture médiatique consacrée à la question. Ainsi, sur les 244 articles publiés pendant la première phase de couverture, 98 (40%) seront consacrés entièrement à la décision Multani et aux réactions qu'elle suscite. De ces textes, seulement 42% seront des reportages journalistiques factuels ou des analyse en profondeur de la décision. Près de 60% des textes publiés sur la question seront des chroniques, des lettres de lecteurs et des éditoriaux. Comme le prévoit la théorie de l'amplification médiatique, un archétype, une image dominante émerge de la couverture : le poignard à l'école. C'est cette image archétypale négative qui ancrera la première vague de couverture, posera le ton du débat public et reviendra périodiquement dans la couverture de la deuxième phase. La première vague de couverture du printemps 2006 se caractérise ainsi :

1. Un accent placé majoritairement sur l'événement clé, la décision Multani (40%) et sur un autre cas d'accommodement raisonnable accordé pour des motifs religieux, la mise en place d'un local de prière à l'école de technologie supérieure de Montréal (7%).
2. Le contenu des textes largement consacrés (57%) à quelques situations précises d'accommodement ou d'ajustement concerté plutôt qu'à des thématiques sociales plus larges.
3. Le récit d'événements localisés dans la grande région de Montréal (22,1%).
4. Un débat principalement présent dans la presse montréalaise (70%) qu'animent très majoritairement les journaux du groupe Gesca (53% des textes publiés) et son journal phare montréalais *La Presse* (35% de tous les textes publiés).
5. Un ton de couverture largement négatif envers les situations et événements relatés (54%).
6. Une couverture où les textes d'opinion dominent (56%).

Vient ensuite une période d'accalmie relative dans la couverture qui semble prendre la forme d'une réflexion généralisée sur l'incidence sociétale des pratiques d'accommodement et des décisions juridiques similaires au jugement Multani. Pendant cette période de trois mois, les médias québécois, à l'instar de la société qu'ils desservent, prennent du recul face aux événements du printemps et évaluent leur impact sur la dynamique sociale. Les textes s'interrogent sur la capacité du Québec à gérer l'immigration et sur les répercussions éventuelles qu'auraient les demandes d'accommodements sur la pérennité de certaines valeurs fondamentales québécoises telles l'égalité des sexes et la laïcité de l'espace public. Le nombre de textes publiés chute à cinquante; tous aborderont la question des accommodements raisonnables selon une couverture thématique, c'est-à-dire traitant de problématiques sociétales générales plutôt que d'événements d'actualité ou de situations précises d'accommodement. Cette période d'après-coup coïncide également avec la saison estivale où l'attention des lecteurs s'atténue et d'autres thèmes d'actualité s'imposent. Il faut néanmoins remarquer que la question des accommodements raisonnables demeure dans l'actualité pendant les mois d'été et le début de l'automne. Malgré un espace médiatique moindre que dans la période précédente, on observe une recrudescence d'intérêt pour la question de la gestion de la diversité en début d'automne. Cette période de ressac médiatique est caractérisée par les facteurs suivants :

1. Un accent placé sur des grandes thématiques sociétales plutôt que sur des situations ou des manifestations précises d'accommodement raisonnable ou d'ajustement administratif. Les thèmes de la gestion de la diversité religieuse (20%), le respect et la protection des valeurs québécoises (20%) et la xénophobie des Québécois (18%) dominent la couverture.
2. L'événement clé, le jugement Multani, disparaît de la couverture, mais l'image archétypale du poignard à l'école est largement utilisée dans les textes d'opinion publiés pendant la période.

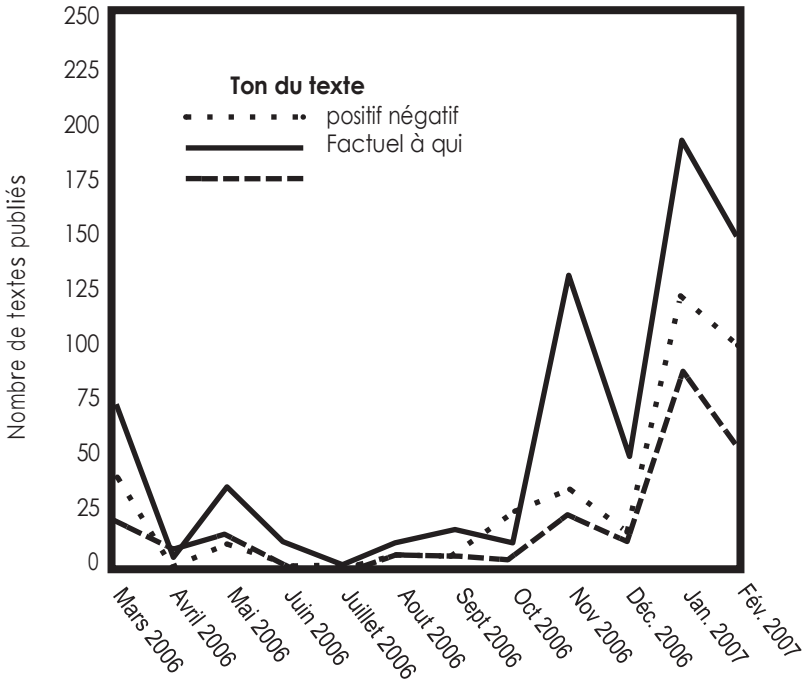
3. Malgré un resserrement entre le nombre de reportages et de textes d'opinion publiés, la couverture de l'enjeu est encore majoritairement composée de textes d'opinion (52%), en particulier dans le traitement que réserve *Le Journal de Montréal* aux événements (57,7% de sa couverture étant composée de textes d'opinion).
4. Le discours médiatique traite d'un débat panquébécois, provincial dans sa portée. 58% des textes traitent avant tout du Québec comme espace où se déroulent les événements (seulement 25% dans la première vague de couverture). La problématique des accommodements raisonnables se « dé-montréalise » au cours du creux de couverture.
5. Toutefois, les journaux montréalais servent encore de locomotive à la question des accommodements raisonnables (76% des textes publiés dans la province). *Le Journal de Montréal* détrône *La Presse* comme leader de la couverture en publiant plus de 52% de textes produits pendant la période estivale.
6. À l'instar de la tendance observée au cours de la première vague, le ton de la couverture est encore très largement négatif envers les enjeux abordés (54% de textes négatifs).

Les vagues déferlantes

Le silence relatif sur la question des accommodements raisonnables prend fin à la mi-septembre 2006. Le 13 septembre, la ville de Montréal est secouée par une fusillade meurtrière se déroulant dans un établissement scolaire anglophone du centre-ville, le Collège Dawson. La couverture médiatique québécoise des prochaines semaines est alors presque entièrement consacrée aux événements, aux réactions et aux retombées de la catastrophe. Parmi les nombreuses réactions à la tragédie publiées dans la presse, un texte de la chroniqueuse Jan wong dans le *Globe and Mail* contribuera à rediriger l'attention des Québécois sur l'enjeu de la gestion de la diversité et de l'intégration des immigrants au Québec. Dans un article publié le 16 septembre 2006, trois jours après le drame, la journaliste suggère que les trois tueries ayant eu lieu dans des établissements d'enseignement de Montréal depuis 1989⁴ seraient le résultat combiné des lois linguistiques québécoises donnant priorité au français dans l'espace public et du racisme des Québécois envers les immigrants. Selon Jan wong, ces deux facteurs auraient contribué à créer un sentiment d'aliénation chez les immigrants et leurs enfants. L'auteure postule que cette méfiance du Québec envers les communautés culturelles doit être envisagée dans l'examen des motivations des auteurs des trois tueries, tous des hommes issus de l'immigration. Cet article a suscité de fortes réactions d'indignation dans la classe politique, l'opinion publique et les médias. Notre analyse nous permet de constater que la controverse autour de cette chronique a maintenu la question de l'intégration des immigrants et de la gestion de la diversité dans l'actualité en début d'automne. Et cette fois encore, comme le révèle le graphique 2, la question est envisagée négativement dans les textes publiés dans la couverture, une constante dans l'ensemble du traitement de l'enjeu sur toute la période étudiée.

Malgré une recrudescence constante de la couverture en septembre et en octobre, la seconde vague de couverture se déclenche réellement au début du mois de

Graphique 2. Évolution du ton de la couverture médiatique sur les accommodements raisonnables, Mars 2006 – février 2007



N = 1359, source *Groupe de recherche en communication politique*

novembre 2006, alors qu'un article du journal *La Presse* révèle qu'un YMCA de Montréal, à la demande d'une synagogue orthodoxe voisine, givrera les fenêtres d'une salle de danse où s'entraînent des femmes afin d'éviter que les garçons fréquentant la synagogue ne voient les abonnées à l'exercice. Dans les jours qui suivront, 38 textes seront consacrés à ce cas d'ajustement administratif entre voisins. C'est véritablement cet événement et son hypermédiasation qui vont générer la seconde vague médiatique. rapidement, tous les journaux partent à la chasse aux événements similaires. Du 8 novembre au 16 décembre, 71 textes traiteront de neuf autres situations d'ajustements administratifs qui ne relèvent pas du principe juridique d'accommodement raisonnable. Ce faisant, la couverture génère une confusion entre les notions d'accommodement raisonnable et d'ajustement administratif concerté, ce qui aura pour résultat d'entretenir l'impression d'une accumulation du nombre de cas d'accommodements et d'une accélération de la crise à Montréal. L'expression « accommodement déraisonnable » fera d'ailleurs son entrée dans le vocabulaire public en référence à ces instances d'ajustements administratifs. De plus, toutes les situations d'ajustement présentées dans la presse mettent systématiquement en opposition les demandes de citoyens issus de minorités religieuses (principalement musulmans ou juifs orthodoxes) aux principes d'égalité des sexes ou de laïcité dans

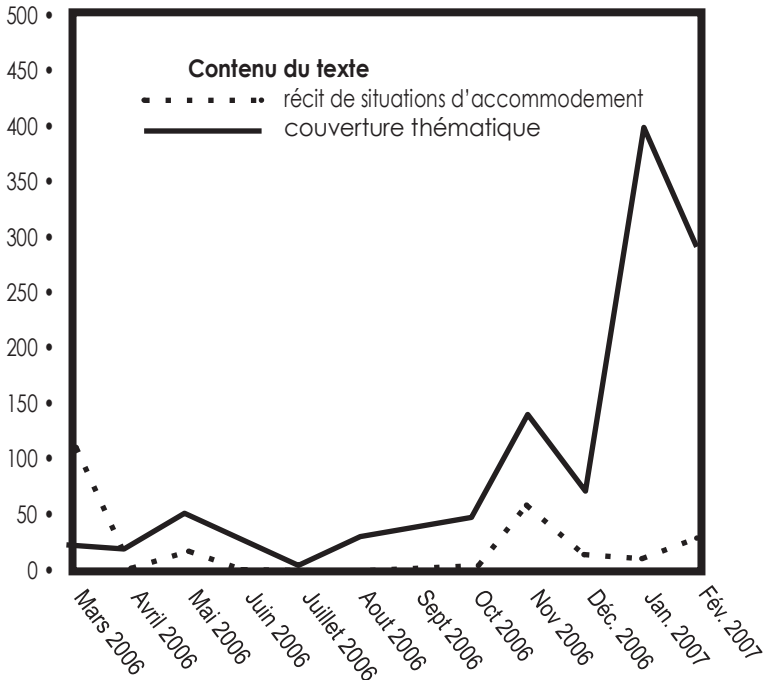
l'administration publique. Cette deuxième vague, s'inspirant de la réflexion ayant pris naissance pendant la période d'accalmie de l'été, traite largement la problématique sous l'angle de la gestion de l'immigration et de la diversité religieuse au Québec.

Ces deux cadres vont ancrer toute la couverture de la deuxième vague, posant ainsi la question des accommodements raisonnables comme une problématique sociale liée à l'intégration des immigrants et à la laïcité dans la société québécoise. De plus, cette période voit également une accélération de la couverture thématique réservée à la crise. Sur cinq semaines, 209 textes seront rédigés sur les conséquences sociales de la crise (gestion de l'immigration, diversité religieuse, tolérance des Québécois, valeurs québécoises...) et 70 textes sur les réactions des acteurs politiques aux pratiques d'accommodement ou d'ajustement, dont 169 seront des textes d'opinion (60%). Très vite, comme le prévoit la théorie de l'amplification médiatique, la couverture médiatique du phénomène se transforme en profondeur, laissant de côté le récit de la réalité des événements pour la création de l'événement et le suivi des réactions à la crise. Les quotidiens étudiés produisent ainsi une couverture de la question des accommodements raisonnables ancrée dans le journalisme thématique d'opinion qui véhicule une perception négative des événements relatés.

Les graphiques 3 et 4 démontrent l'évolution du contenu des textes et du type de texte publié pendant la période intensive de mise à l'ordre du jour de l'enjeu. Si le pourcentage de reportages factuels et d'analyse semble suivre d'assez près la courbe des textes d'opinion – ce qui dénote un investissement important en ressources déployées à la couverture de la question dans les quotidiens québécois – le contenu principal des textes se renverse complètement lors de la seconde vague de couverture. Rapidement, les journaux traitent de la question en la cadrant comme une problématique sociale et en examinant globalement l'ensemble de ses ramifications sur la société, une pratique qui entretient dans l'opinion publique l'existence d'une situation préoccupante, voire d'une crise sociétale importante. Ici encore, l'hypothèse du tsunami médiatique se confirme. Par ces changements dans la couverture, les quotidiens québécois tracent un portrait tronqué de la réalité des événements.

Nos données révèlent également qu'une seconde accalmie dans la couverture médiatique s'est manifestée pendant la période des fêtes de fin d'année et qu'elle a ensuite été rapidement suivie d'une troisième vague de couverture encore plus massive que les deux précédentes. Deux événements vont alimenter cette troisième vague intensive de couverture de la question de la gestion de la diversité. Premièrement, le 15 janvier, *Le Journal de Montréal* publie à la une les résultats d'une enquête d'opinion révélant que 59% des Québécois dits « de souche » et 50% des Québécois issus de l'immigration se disent racistes. Dix jours plus tard, le quotidien *La Presse* rapporte que le conseil de ville de la municipalité d'Hérouxville, située en Mauricie au nord-est de Montréal, a adopté un « code de vie » que devront suivre les immigrants désirant s'établir dans la région. Ce document soulève une controverse monstre au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde. On y dépeint les immigrants (uniquement musulmans et juifs) comme des envahisseurs dont les pratiques barbares (l'excision et la lapidation) mettraient en péril la pérennité de l'héritage canadien-français de la population québécoise. Par les obligations qu'il imposerait aux

Graphique 3. Évolution du contenu de la couverture sur les accommodements raisonnables, Mars 2006 – février 2007

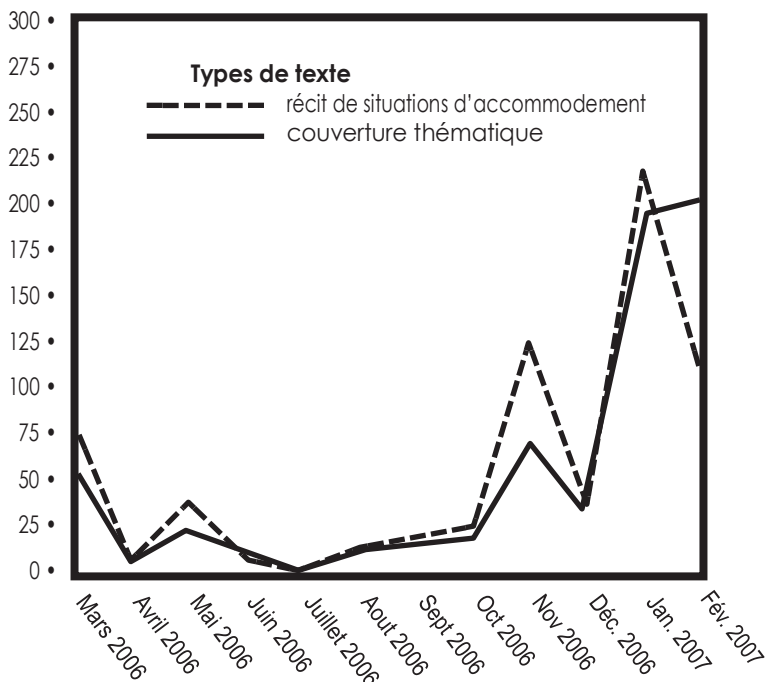


N = 1359, source *Groupe de recherche en communication politique*

nouveaux arrivants, le texte s'oppose directement aux Chartes canadienne et québécoise des droits et libertés de la personne, d'où le tollé que son adoption très médiatisée va générer, en particulier dans la classe politique. Dans les jours qui suivront, tous les journaux étudiés publieront de nombreux textes sur la prise de position du conseil de ville d'Hérouxville.

Par ces deux événements, le débat public et la couverture médiatique sur les accommodements raisonnables imposent un nouveau cadre de traitement dominant : la xénophobie et le racisme des Québécois envers les immigrants. Le 30 janvier 2007, le journaliste David Johnston le décrira avec justesse dans son analyse des événements d'Hérouxville dans le journal montréalais *The Gazette* : « Hérouxville represents the ultimate metaphor of the paranoia, misrepresentation and exaggeration with which the debate was framed in the news media. » Dès lors, la vague de couverture prend une ampleur encore jamais vue. Du 25 janvier au 7 février 2007, 207 textes traiteront exclusivement du code de vie d'Hérouxville, ce qui représente près de 30% de la couverture totale sur cette courte période. En moins de deux semaines, les journaux québécois vont publier presque autant de textes sur le seul code de vie de la municipalité mauricienne que ce qu'ils auront produit sur les cas d'accommodements raisonnables et d'ajustements concertés au cours de

Graphique 4. Évolution du type de textes sur les accommodements raisonnables dans les médias, Mars 2006 – février 2007



N = 1359, source Groupe de recherche en communication politique

l'ensemble de la première vague de couverture, de mars à juin 2006. Les données révèlent la manifestation d'une vague de couverture médiatique excessivement forte par le nombre de textes publiés et par son contenu uniforme.

C'est ici que le tsunami médiatique sur les accommodements raisonnables sera le plus « dévastateur » et que le cadrage médiatique dominant de l'existence d'une véritable crise sociale s'imposera. Le point de rupture est atteint lorsque parallèlement à l'attention importante accordée à Hérouxville, les médias publient des textes traitant de la xénophobie des Québécois (47 textes, 7% de la couverture de janvier et février), de l'opinion des Québécois sur la diversité (41 textes, 6% de la couverture de janvier et février) et des réactions des politiciens sur le déroulement de la crise (102 textes, incluant les textes consacrés à l'annonce par le premier ministre du Québec de la création de la Commission Bouchard-Taylor, soit 15% de la couverture de janvier et février). La couverture réalisée au cours de la troisième vague est ainsi très majoritairement thématique. Six autres cas d'ajustements administratifs seront présentés dans le récit médiatique de la crise, mais 95% des textes qui seront publiés entre le 15 janvier et le 8 février 2007 traiteront exclusivement de la question des accommodements raisonnables selon des problématiques sociétales générales plutôt que des événements d'actualité ou des situations précises d'accommodement.

D'importantes séries de reportages sont toutefois réalisées sur ces questions et la troisième vague de couverture présente pour la première fois davantage d'articles factuels (55,2%) que de textes d'opinion (44,8%).

Conclusion

Les résultats de la présente analyse de la couverture médiatique réservée par les quotidiens québécois à la question des accommodements raisonnables démontrent la manifestation d'un tsunami médiatique sur cet enjeu. Trois vagues successives de couverture ont été identifiées sur la période étudiée. Comme le prévoit le modèle théorique, chaque vague gagne en force sur la précédente en présentant plus de textes et une couverture concentrée et uniforme dans son contenu. Une fois ce constat émis, il faut envisager les conséquences sociales du phénomène. Dans son modèle de l'amplification médiatique, Vasterman identifie quatre conséquences néfastes des *media hypes* sur la qualité et la diversité de l'information accessible aux citoyens. Premièrement, il note que la couverture accordée à la situation traitée dans les médias est disproportionnée par rapport à son existence véritable dans la réalité. Les médias consacrent ainsi une attention indue à un événement et génèrent une ampleur de couverture que la réalité de l'actualité ne justifie pas.

Deuxièmement, la couverture amplifiée finit par ne plus porter sur les faits et l'actualité, mais plutôt sur une réalité parallèle faite de cas similaires passés et de réactions à la couverture. Ce sont ainsi les médias eux-mêmes, et non plus le déroulement d'événements factuels, qui nourrissent l'enjeu. Le troisième problème associé au phénomène de l'amplification médiatique relève du décalage entre le nombre d'incidents rapportés dans la couverture et le nombre d'incidents qui surviennent effectivement. Ainsi, tout incident qui semble apparenté au thème initial reçoit une attention médiatique soutenue, ce qui alimente l'impression qu'une problématique importante se déroule.

Enfin, conséquence ultime résultant des précédentes, le phénomène d'amplification médiatique crée artificiellement des crises sociales. Les médias jouent alors un rôle central au sein de l'événement : ils ne font pas que rapporter celui-ci, mais ils contribuent à sa création : « The media themselves play a central role in the development of the event, the issue, the social problem or the scandal, because they create this massive news wave, which has all kinds of consequences for the social actors involved » (Vasterman, 2005, p. 510).

Ces quatre conséquences de l'amplification médiatique deviennent préoccupantes lorsque l'on considère l'importance des médias dans le processus de la formation de l'opinion publique. Depuis les années soixante-dix, de nombreuses études relèvent les manifestations d'effets importants des médias sur la formation de l'opinion publique (McCombs et Shaw, 1972; Iyengar et Kinder, 1988; Patterson, 1993; Entman, 2004). Les travaux de Zaller (1992) ont également contribué à la réflexion sur cette question. Selon le chercheur américain, les citoyens n'ont parfois ni le temps, ni les compétences, ni les moyens de s'informer des débats publics et d'évaluer la qualité des informations qu'ils sont soumises. Ils sont alors portés par la vague des enjeux qui font le plus de bruit dans les médias. Leur capacité d'analyse critique des événements est limitée et ils intègrent donc assez facilement le discours dominant des élites reproduit dans les

médias. Zaller observe donc qu'une offre médiatique diversifiée qui présente au citoyen une analyse approfondie des événements pourrait servir de rempart contre la domination des élites. Toutefois, les médias sont également dépendants de ces élites qui sont les sources à partir desquelles les journalistes élaborent l'information. Jumelé au phénomène de création de la réalité associé à l'amplification médiatique, cette situation n'augure rien de bon pour la qualité de l'information à laquelle ont accès les citoyens. En situation de *media hype* ou de tsunami médiatique, ils sont ainsi confrontés à un portrait déformant de la réalité. Dès lors, le citoyen peut difficilement évaluer correctement le récit des événements et prendre des décisions éclairées puisque son tout premier mécanisme de surveillance sociale, la presse, n'assure plus sa mission démocratique de livraison d'une information vraie, juste et diversifiée.

Il est néanmoins important de noter que le recours à la métaphore théorique du tsunami comporte des limites. La plus importante étant qu'une vague médiatique est générée par des humains et leurs réactions à des événements sociaux, contrairement au tsunami qui répond à des phénomènes naturels. Dans l'étude de cas présentée ici, ce sont des journalistes, des chefs de pupitre et des éditeurs qui ont décidé de privilégier un enjeu et d'y consacrer des ressources. La métaphore est imagée et le modèle théorique est simple à appliquer, mais ils ne permettent pas de rendre compte de l'ensemble du processus de production de l'information. Ils livrent une information utile sur une dynamique et un contenu journalistique plutôt que sur une pratique professionnelle en contexte de crise. Ils sont révélateurs de l'évolution d'une suite d'événements, mais parlent moins de l'incidence de ces phénomènes au sein d'une société. Néanmoins, le modèle du tsunami médiatique envisagé dans cette étude permet de relever les caractéristiques de couvertures journalistiques se manifestant dans des contextes particuliers et pouvant générer des effets importants de conditionnement de l'opinion publique.

Au Québec, de mars 2006 à février 2007, les quotidiens québécois ont généré un tsunami médiatique sur la question des accommodements raisonnables. Ils ont produit une information uniforme composée principalement d'un cadrage thématique sur les retombées sociales d'événements isolés, où l'image archétypale était celle de la menace de l'immigration sur la société québécoise francophone majoritaire (le poignard dans la cour d'école !), selon une évaluation négative du déroulement de la situation et où les textes d'opinion étaient privilégiés face aux reportages factuels. Notre analyse a permis de relever ces caractéristiques de la couverture médiatique de l'enjeu. Toutefois, nous n'avons pas étudié directement l'impact de la couverture sur la formation de l'opinion publique à l'égard des accommodements raisonnables. Néanmoins, à la lumière des constats de Vasterman, il est possible de postuler que la presse écrite québécoise a contribué à définir la perception des citoyens sur cet enjeu émergent et souvent éloigné de leur expérience quotidienne, en particulier pour les Québécois de l'extérieur de Montréal où la proportion de la population issue de l'immigration est très faible. Ce faisant, les quotidiens québécois ont participé à la création et au développement de la crise sociale des accommodements raisonnables et, plus involontairement, comme le fait remarquer le rapport Bouchard-Taylor, ils ont alimenté une crise de perceptions chez

de nombreux citoyens du Québec sur la réalité de la gestion de la diversité dans la province. Toutefois, le tsunami médiatique a sans doute bénéficié de la présence au sein de la population québécoise de conditions favorables à son déclenchement. Selon les conclusions du rapport Bouchard-Taylor, il semblerait qu'au-delà de l'influence médiatique, le déroulement de la « crise » des accommodements raisonnables peut également s'expliquer par le phénomène de l'« insécurité du minoritaire », un phénomène qui se serait manifesté notamment par la résurgence du débat sur la langue, le nouveau questionnement sur l'intégration des immigrants ou encore la crainte de la ghettoïsation des nouveaux arrivants (Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, 2008).

La majorité des réticences des Québécois à l'endroit des accommodements raisonnables et, de façon plus générale, leurs inquiétudes face à l'immigration, s'expliqueraient selon les commissaires Bouchard et Taylor par le statut minoritaire de la nation québécoise francophone au Canada et en Amérique. Cette situation contribuerait à une insécurité identitaire, mais aurait également pour effet d'occulter certains aspects de la réalité immigrante. Par ailleurs, l'immigrant aurait été pris comme bouc émissaire d'une crispation identitaire retenue depuis la révolution tranquille. En effet, les commissaires font valoir qu'il existerait au sein de la population québécoise une croyance selon laquelle la plupart des immigrants présentent des revendications religieuses en contradiction avec les principes fondateurs du Québec moderne, notamment l'égalité entre les sexes et la laïcité des institutions. Ainsi, ces croyances et perceptions véhiculées dans la population québécoise, et relayées dans la couverture médiatique comme le démontre cette étude, ont pu stimuler l'intérêt des Québécois sur l'enjeu de la gestion de la diversité et contribuer au développement d'une perception généralisée de l'existence d'une crise réelle. Ce malaise préalable dans la population n'explique pas la manifestation de la crise sociale, mais il permet de comprendre pourquoi la couverture médiatique associant immigration et accommodement raisonnable ait eu une telle résonance au Québec.

Quels sont les facteurs qui encouragent l'expression de cette dynamique d'amplification médiatique? Qu'est-ce qui stimule le corps journalistique à braquer son attention aussi intensément et uniformément sur certains enjeux sociaux? Selon Vasterman (2005; Vasterman et coll., 2005), la nature des événements rapportés n'y contribuerait pas. Les *media hypes* pourraient être déclenchés indifféremment par des événements banals (cas isolés de violence urbaine) ou extraordinaires (catastrophes ou épidémies). Nous pensons au contraire, telles que l'indiquent les conclusions des études sur les effets de formation d'ordre du jour et de saillance des médias sur l'opinion publique (Iyengar et Kinder, 1988; Soroka, 2002; Potvin et coll., 2008, p. 196), que les tsunamis médiatiques s'appliqueraient davantage à des enjeux d'actualité qui sortent de l'ordinaire, rompent avec l'expérience quotidienne des journalistes et de leurs publics, et paraissent mettre en danger les institutions, l'ordre établi ou les besoins primaires de la population (tels la sécurité et l'intégrité physique). La question des accommodements raisonnables et de la gestion de la diversité semble s'inscrire dans cette catégorie d'enjeu puisque les thèmes de l'identité et du rapport à l'Autre, de

la sécurité, de l'égalité et du cadre légal ont tous été associés à ce débat. Une analyse plus poussée d'autres instances de tsunamis médiatiques permettrait d'alimenter la réflexion sur la nature des événements qui contribuent à l'émergence de ce modèle de couverture journalistique.

Notes

1. La Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles définit l'ajustement administratif concerté comme suit : « Similaire à l'accommodement raisonnable, sauf que l'arrangement relève de la sphère citoyenne; il est consenti le plus souvent par un gestionnaire d'institution publique ou privée au terme d'une entente à l'amiable ou d'une négociation avec des usagers (patients, élèves, clients...) ou des employés » (*Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles*, 2007 : <http://www.accommodements.qc.ca/documentation/glossaire.html>).
2. La presse quotidienne québécoise compte en fait douze journaux. Sept d'entre eux (*La Presse*, *Le Soleil*, *Le Quotidien*, *Le Nouvelliste*, *La Voix de l'Est*, *La Tribune* et *Le Droit*) sont publiés dans les plus grandes villes du Québec (Montréal, Québec, Saguenay, Trois-rivières, Granby, Sherbrooke et Gatineau-Ottawa) et appartiennent au groupe Gesca. *Le Journal de Montréal* et *Le Journal de Québec* font partie du groupe Sun Media, propriété de Quebecor. Le journal anglophone montréalais *The Gazette* appartenait au groupe Canwest au moment de l'analyse et a été racheté depuis par un nouveau groupe nommé Postmedia. Le quotidien *Le Devoir* produit à Montréal et diffusé dans la plupart des régions du Québec est indépendant. Enfin, le journal anglophone *The Record*, propriété de Glacier Media de Vancouver, est publié et distribué dans la région de Sherbrooke. Ce dernier quotidien, qui ne couvre que l'information locale et régionale cinq jours sur sept, n'a pas été retenu aux fins de cette étude.
3. Les auteurs remercient Cynthia Darisse et Christelle Paré pour leur précieuse contribution au travail d'analyse de contenu du corpus. Un test de fidélité inter-codeur a été réalisé sur un échantillon aléatoire de 42 textes tirés du corpus. L'indice de fidélité de ce prétest est de 92,3%. Ce pourcentage dépasse ainsi le seuil de 90% habituellement reconnu comme critère minimal de validité des analyses à codeurs multiples en sciences sociales. Le guide de codage peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.grcp.com.ulaval.ca/ressources/outils-danalyse/>
4. Ces événements se sont déroulés à l'école Polytechnique en 1989, à l'Université Concordia en 1992 et au Collège Dawson en 2006.

Références

- Beauchemin, Jacques. (2004). *La société des identités. Éthique et politique dans le monde contemporain*. Outremont : Athéna.
- Bloemraad, Irene. (2006). *Becoming a citizen. Incorporating immigrants and refugees in the United States and Canada*. Berkeley: University of California Press.
- Bosset, Pierre. (2007). Les fondements juridiques et l'évolution de l'obligation d'accommodement raisonnable. Dans Myriam Jézéquel (dir.), *Les accommodements raisonnables: quoi, comment, jusqu'où? Des outils pour tous* (pp. 3-28). Cowansville : yvon Blais.
- Bouchard, Gérard, & Charles Taylor. (2008). *Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation*. rapport abrégé de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. UrL : <http://www.accommodements.qc.ca> .
- Brosius, Hans-Bernd, & Peter Eps. (1995). Prototyping through key events: News selection in the case of violence against aliens and asylum seekers in Germany. *European Journal of Communication*, 10(3), 391-412.
- Citoyenneté et immigration Canada. (2008). Faits et chiffres 2006. *Aperçu de l'immigration: Résidents permanents*. [Site web.] Citoyenneté et immigration Canada. UrL : <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2008/permanents/01.asp> [le 7 juillet 2010].

- Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. (2007). Glossaire. [Site web.] Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. URL : <http://www.accommodements.qc.ca/documentation/glossaire.html> [7 juillet 2010].
- Entman, Robert. (2004). *Projections of power: Framing news, public opinion, and U.S. foreign policy*. Chicago : The University of Chicago Press.
- Gagnon, Alain-G. (2000). Plaidoyer pour l'interculturalisme. *Possibles*, 24(4), 11-25. URL : http://classiques.uqac.ca/contemporains/gagnon_alain_g/plaidoyer_interculturalisme/plaidoyer_interculturalisme_texte.html [le 7 juillet 2010].
- Gagnon, Alain-G. et raffaele Iacovino. (2003). *Interculturalism: Expanding the boundaries of citizenship*. In *Québec state and society*, troisième édition (pp. 369-390). Peterborough : Broadview Press.
- Girard, Magali. (2008). *Résumé des résultats de sondages portant sur la perception des Québécois relativement aux accommodements raisonnables, à l'immigration, aux communautés culturelles et à l'identité canadienne-française*. rapport remis à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. URL : www.accommodements.qc.ca/.../rapport-6-girard-magali.pdf.
- Iyengar, Shanto, & Donald Kinder. (1988). *News that matters: television and American opinion*. Chicago: University of Chicago Press.
- Kepplinger, Hans Mathias, & Johanna Habermeier. (1995). The impact of key events on the presentation of reality. *European Journal of Communication*, 10(3), 371-390.
- Koussens, David. (2008). Le port de signes religieux dans les écoles québécoises et françaises. Accommodements (dé)raisonnables ou interdiction (dé)raisonnée? *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, 10(2), 115-131.
- Labelle, Micheline. (2008). De la culture publique commune à la citoyenneté : ancrages historiques et enjeux actuels. In Stephan Gervais, Dimitrios Karmis et Diane Lamoureux (dir.), *Du tricoté serré au métissé serré? La culture publique commune au Québec en débats* (pp. 19-44). Québec : Presses de l'Université Laval.
- Labelle, Micheline, et Jean-Claude Icart. (2007). Lecture du débat sur les accommodements raisonnables. *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, 10(1), 121-136.
- Letocha, Danièle. (2007). *Le multiculturalisme des chartes : une impasse juridique et politique au Québec. Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles*. URL : <http://www.mondecommun.com/uploads/PDF/TexteLetocha.pdf> . [le 16 septembre 2010].
- McCombs, Maxwell E., & Donald L. Shaw. (1972). The agenda-setting function of mass media. *Public Opinion Quarterly*, 36, 176-187.
- Potvin, Maryse, Marika Tremblay, Geneviève Audet et éric Martin. (2008). Les médias écrits et les accommodements raisonnables : L'invention d'un débat. Analyse du traitement médiatique et des discours d'opinion dans les grands médias (écrits) du Québec sur les situations reliées aux accommodements raisonnables, du 1er mars 2006 au 30 avril 2007. rapport remis à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles. URL : <http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-8-potvin-maryse.pdf> [le 16 septembre 2010].
- Patterson, Thomas E. (1993). *Out of order*. New York: Vintage.
- Putnam, Robert D. (2007). E pluribus unum: Diversity and community in the twenty-first century. The 2006 Johan Skytte Prize Lecture. *Scandinavian Political Studies*, 30(2), 137-174.
- Soroka, Stuart. (2002). *Agenda-setting dynamics in Canada*. Vancouver: University of British Columbia Press.
- Tessier, Hélène. (2009). *Raisonné ou rationnel? Pluralisme religieux, droit à l'égalité et accommodement raisonnable : rationalisme et bi-juridisme canadien*. Communication présentée au 44e congrès annuel de l'Association canadienne de sociologie. Ottawa : Université Carleton.

- Vasterman, Peter L. M. (2005). Media hype. Self-reinforcing news waves, journalistic standards and the construction of social problems. *European Journal of Communication*, 20(4), 508-530.
- Vasterman, Peter L. M., C. Joris yzermans, & Anja J. E. Dirkzwager. (2005). The role of the media and media hypes in the aftermath of disasters. *Epidemiologic Reviews*, 27(1), 107-114.
- weinstock, Daniel. (2007). La crise des accommodements au Québec : hypothèses explicatives. *Éthique publique : Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, 9(1), 20-27.
- Zaller, John r. (1992). *The nature and origins of mass opinion*. Cambridge: Cambridge University Press.

